



# Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Marsan

Accusé de réception en préfecture  
040-254000847-20251016-DEC\_2025061-AU  
Recu le 20/10/2025

N° d'enregistrement  
2025-061

Décision  
Portant approbation d'un avenant n°2 au marché  
n°2023-008 relatif au lavage des conteneurs enterrés,  
semi-enterrés et aériens

Le Président du SICTOM du Marsan,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

**VU** la délibération du Comité Syndical du 24 août 2020 rendue exécutoire le 26 août 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que pour toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n°2023-008 relatif au lavage des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens conclu avec la société COLCLEAN sise 34 rue Jean Guyomarch – 56000 VANNES, pour un montant maximum annuel de 200 000,00 € HT.

## CONSIDERANT

Qu'aux termes d'une décision en date du 17 juillet 2025, il a été décidé de transférer le siège social de COLCLEAN au 34 rue Jean Guyomarch, Zone d'Activités de Pentaparc – 56000 VANNES.

## DECIDE

De conclure un avenant n°2 au marché n°2023-008 afin de modifier les coordonnées du titulaire. Le présent avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

## DIT

Qu'il sera rendu compte de cette décision au prochain Comité Syndical.

Madame la Directrice et Monsieur le Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

A Saint Perdon, le 16 octobre 2025

Le Président,  
Syndicat  
Intercommunal de  
Collecte et de  
Traitement des  
Ordures Ménagères  
du Marsan  
Jean-Paul ALYRE

Acte télétransmis électroniquement le 20/10/2025

Publié le 21/10/2025

Identifiant unique : 040-254000847-20251016-DEC\_2025061-AU

Par délégation, la Directrice : Julie MORANT

Syndicat  
Intercommunal de  
Collecte et de  
Traitement des  
Ordures Ménagères  
du Marsan  
Julie